

## Choix du médecin dans les situations d'urgence et/ou pendant les services de garde

|                     |                        |
|---------------------|------------------------|
| Doc                 | a119001                |
| Date de publication | 27/10/2007             |
| Origine             | NR                     |
|                     | Libre choix du médecin |
|                     | Urgences               |
| Thèmes              | Garde médicale         |
|                     | Grossesse              |
|                     | Qualité des soins      |

---

### COMMUNIQUE DE PRESSE DU CONSEIL NATIONAL :

A la suite des événements à l'hôpital de Bree, dont la presse a largement fait écho et liés aux exigences formulées par (l'époux d') une dame de confession musulmane concernant le sexe de l'anesthésiste, le Conseil national tient à confirmer son avis du 15 juillet 2006 relatif au choix du médecin dans les situations d'urgence et/ou pendant les services de garde.

Le Conseil national souligne une fois encore que l'organisation des services d'urgence et de garde peut impliquer, plus particulièrement dans des situations urgentes, la vie du patient étant menacée ou non, des restrictions au libre choix du médecin praticien pour le patient.

A cet égard, il doit être clair que le libre choix d'un praticien n'incombe qu'au patient lui-même dont les souhaits seront dans la mesure du possible pris en compte, et nullement à des tiers, vis-à-vis de qui des mesures d'ordre adéquates seront prises le cas échéant.